



Public Safety
Canada

Sécurité publique
Canada

ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



LE SONDAGE CANADIEN SUR LA VICTIMISATION EN MILIEU URBAIN

Les coûts du crime pour les victimes

Bulletin

5

LES COÛTS DU CRIME POUR LES VICTIMES

Tous les types de coûts du crime sont depuis longtemps source de préoccupation. Depuis quinze ans, la nécessité de données fiables sur les coûts est devenue particulièrement évidente. Ces renseignements peuvent servir à plusieurs fins:

- ils offrent une méthode complémentaire, et parfois particulièrement utile, de quantifier l'étendue du crime dans une société;
- ils permettent, grâce à des concepts comme le produit national brut ou les dollars constants, de faire des comparaisons, à l'aide de critères uniformes, entre l'importance du crime et la lutte contre celui-ci à diverses époques;
- ils rendent possibles d'importantes comparaisons entre les dépenses entraînées par la justice pénale et les autres dépenses sociales fondamentales; et
- ils permettent des analyses coûts-avantages pour faciliter l'évaluation des programmes sociaux et contribuer à l'élaboration de la politique sociale.

Certains pourraient s'opposer à une telle mesure, froide et pratique, du crime. Celui-ci met en cause de nombreuses questions d'éthique et des choix moraux. De plus, on ne peut calculer en dollars de nombreux coûts importants du crime: les souffrances psychologiques et morales des victimes, la peur et l'insécurité de ceux qui se croient en danger, la douleur et souvent la colère des familles des victi-

mes, la perte de la liberté et de la possibilité, pour le criminel incarcéré, d'avoir un travail productif. Ces coûts, souvent impossibles à mesurer, constituent une partie essentielle de toute analyse coûts-avantages.

Le «coût du crime» est une expression commode englobant toute une gamme de dépenses et de dommages: coûts pour les victimes et la société, coûts pour certains secteurs de la société, coûts pour les criminels, coûts privés et publics, directs et indirects, etc. Les criminologues font la distinction entre les coûts moyens, marginaux et totaux. Certains cherchent à mesurer le coût ultime du crime, d'autres estiment le revenu national dans une société sans crime. Pour le moment, nous sommes absolument incapables d'évaluer les coûts globaux ou ultimes.

Nous ne pourrions cependant trouver à nos questions d'éthique une réponse satisfaisante tant que nous n'aurons pas relié les questions sociales à un concept quelconque de coût économique et tant que nous n'en saurons pas plus sur les coûts du crime pour la société, pour les victimes et, de fait, pour les criminels. Si nous voulons faire des choix moraux dans ce domaine, nous devons connaître les conséquences de la criminalité. Naturellement, pour calculer l'efficacité, il faut connaître les coûts, mais aussi savoir si les politiques et programmes sociaux sont efficaces. Si nous estimons que les programmes sont efficaces, il faut en établir le prix et, pour choisir entre des programmes avantageux, en connaître

les coûts relatifs. L'élaboration des politiques et des programmes sociaux serait améliorée si nous connaissions les crimes qui causent les pertes les plus grandes et les plus faibles, ainsi que les groupes ou catégories de personnes qui subissent les coûts les plus importants.

Le présent bulletin s'intéresse aux coûts du crime pour les victimes. Ce n'est que dernièrement, depuis qu'ils sont sensibilisés aux besoins des victimes, que les chercheurs et les statisticiens ont recueilli des données sur ces coûts. Les données présentées dans ce bulletin sont tirées du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain (SCVMU), effectué par le ministère du Solliciteur général avec l'aide de Statistique Canada¹ dans sept grands centres urbains: la région métropolitaine de Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Halifax-Dartmouth et St. John's. La période de référence du sondage allait du 1^{er} janvier au 31 décembre 1981, l'échantillon était composé de personnes âgées de 16 ans et plus, et huit catégories de crimes étaient visées: l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules motorisés, le vol de biens domestiques, le vol de biens personnels et le vandalisme. De plus amples renseignements sur le sondage sont donnés aux annexes 1 et 2.

¹ Certaines de ces données ont été publiées dans la revue du Ministère *Impact*, n° 2 / 1984.

Fréquence des diverses infractions

Pendant l'année 1981, dans les sept villes étudiées, plus de 700 000 incidents à caractère personnel ont été perpétrés contre des personnes âgées de 16 ans et plus (agressions sexuelles, vols qualifiés, voies de fait, vols de biens personnels), et près de 900 000 incidents ont été perpétrés contre les biens domestiques (introductions par effraction, vols de véhicules motorisés, vols de biens domestiques et vandalisme) (tableau 1).

Le risque d'être victime semble lié à un certain nombre de caractéristiques démographiques et socio-économiques. Ainsi, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'être victimes d'agressions sexuelles et de vols de biens personnels, alors que les hommes étaient presque deux fois plus susceptibles d'être victimes de vols qualifiés ou de voies de fait. L'âge était également un facteur important du risque d'être victime, le risque étant beaucoup plus faible chez les personnes âgées que chez les jeunes, et ce pour toutes les catégories d'infractions contre la personne. Pour la plupart des infractions, le risque de victimisation décroissait rapidement avec l'augmentation de l'âge.

Comme on pouvait s'y attendre, les taux des vols de véhicules motorisés, des vols de biens domestiques, des vols de biens personnels et des actes de vandalisme augmentaient considérablement avec le revenu familial. Cette relation était toutefois nettement moins directe dans le cas des introductions par effraction et des vols qualifiés, pour lesquels les taux étaient élevés tant en haut qu'en bas de l'échelle des revenus (tableaux 2 et 3). Le mode de vie était aussi un élément de la détermination du risque. Les gens qui, tous les mois, avaient de nombreuses activités le soir hors du foyer étaient davantage susceptibles d'être victimes de voies de fait, de vols qualifiés, de vols de biens personnels et, dans une moindre mesure, d'agressions sexuelles.

Les coûts financiers de la victimisation

Pertes financières

Le montant des pertes financières subies par les victimes d'actes criminels

Tableau 1

Nombre estimatif et pourcentages des incidents où il y a eu perte financière¹

Sept villes

INFRACTIONS À CARACTÈRE PERSONNEL

Population d'au moins 16 ans des sept villes = 4 975 900

Type d'incident	Nombre estimatif	Taux par 1 000 habitants d'au moins 16 ans	% des incidents avec perte financière
Tous les incidents à caractère personnel	702 000	141	59
Tous les incidents avec violence	352 200	70	24
Agression sexuelle	17 300	3,5	32
Vol qualifié	49 200	10	56
Voies de fait ²	285 700	57	18
Vol de biens personnels	349 800	70	94

INFRACTIONS CONTRE LES BIENS DOMESTIQUES

Nombre total de ménages dans les sept villes = 2 424 900

Type d'incident	Nombre estimatif	Taux par 1 000 ménages	% des incidents avec perte financière
Tous les incidents contre les biens domestiques	898 100	369	78
Introduction par effraction	227 300	94	67
Vol d'un véhicule motorisé	40 600	17	72
Vol de biens domestiques	417 200	172	88
Vandalisme	213 000	88	73

¹ Dans ce cas, les pertes financières ne comprennent que les coûts dus aux vols ou aux dommages causés aux biens.

² Dans les cas de voies de fait, les pertes établies ne comprennent que les dommages causés aux biens.

Tableau 2

Taux des incidents, selon le revenu du ménage

Sept villes

Taux par 1 000 habitants

Revenu annuel du ménage	Agression sexuelle	Vol qualifié	Voies de fait	Vol de biens personnels
Moins de 9 000 \$	7	13	61	61
9 000 \$ à 14 999 \$	4	15	78	70
15 000 \$ à 19 999 \$	4	14	60	72
20 000 \$ à 24 999 \$	3*	9	57	77
25 000 \$ à 29 999 \$	**	7	52	66
30 000 \$ à 39 999 \$	3*	6	62	80
40 000 \$ et plus	2*	12	69	94

* Comme les nombres réels étaient peu élevés (11 à 20), l'interprétation de ce taux doit être faite avec prudence.

** Les nombres réels étaient trop peu élevés pour nous permettre d'établir, pour l'ensemble de la population, des estimations statistiquement fiables.

Tableau 3

Taux des incidents, selon le revenu du ménage

Sept villes

Revenu annuel du ménage	Taux par 1 000 ménages			
	Introduction par effraction	Vol d'un véhicule motorisé	Vol de biens domestiques	Vandalisme
Moins de 9 000 \$	83	8	99	41
9 000 \$ à 14 999 \$	104	16	150	71
15 000 \$ à 19 999 \$	103	19	176	90
20 000 \$ à 24 999 \$	99	23	225	108
25 000 \$ à 29 999 \$	99	23	208	123
30 000 \$ à 39 999 \$	103	22	229	120
40 000 \$ et plus	113	20	241	128

criminels dans les sept villes étudiées est très imposant pour une seule année: 211 500 000 \$ en biens et en argent non récupérés, 41 900 000 \$ en dommages causés aux biens et 7 000 000 \$ (approximativement) en frais médicaux et en pertes de salaire. Les victimes ont signalé qu'en plus, 170 000 000 \$ leur avaient été versés par des compagnies d'assurance privées. Si l'on additionne ces chiffres, on obtient un coût total de la criminalité qui, les sommes versées par les compagnies d'assurance comprises, s'élève à plus de 431 000 000 \$ dans les sept villes pour une seule année.

Il y a eu des pertes dans 70 % de tous les incidents, dans 59 % des incidents à caractère personnel et dans 78 % des incidents contre les biens domestiques (tableau 1). La perte nette moyenne² pour tous les incidents où il y a eu perte financière était de 240 \$ (tableau 4). Dans le cas des infractions contre les biens domestiques, l'introduction par effraction a causé la perte nette moyenne la plus élevée (655 \$), suivie par le vol de véhicules motorisés (459 \$), le vol de biens domestiques (144 \$) et le vandalisme (132 \$). Dans le cas des infractions à caractère personnel, les pertes financières ou matérielles ne sont pas les coûts les plus graves ou les plus durables, bien que la perte ou la détérioration de biens entraînent des pertes financières, notamment pour les victimes de vols qualifiés (315 \$) et de vols de biens personnels (160 \$), ainsi que pour les victimes d'agressions sexuelles (266 \$) et de voies de fait (224 \$).

Les pertes nettes moyennes subies par les victimes d'agressions sexuelles et de voies de fait étaient beaucoup plus élevées, comparativement à celles

qu'avaient entraînées les vols de biens personnels, les vols de biens domestiques et les actes de vandalisme, en grande partie parce que ces victimes n'avaient obtenu de la police et des compagnies d'assurance privées qu'un recouvrement relativement faible. L'indemnité moyenne obtenue dans les cas d'agression sexuelle et de voies de fait était de 25 \$ et de 37 \$ respectivement.

Il n'est guère surprenant que le vol de véhicules motorisés représente la perte brute moyenne la plus importante; toutefois, étant donné le taux élevé de recouvrement — par l'entremise de

l'assurance ou directement par l'action de la police — l'incident qui représente la perte nette moyenne la plus importante n'est pas le vol de véhicules motorisés, mais l'introduction par effraction. En 1981, plus de 227 300 introductions par effraction (94 pour 1 000 foyers) ont été perpétrées dans les sept villes étudiées. Environ 67 % du nombre très élevé de foyers touchés par ce type de crime ont subi une perte financière, la perte brute moyenne (qu'il s'agisse de vols ou de dommages) étant de 1 142 \$. Après recouvrement par la police, mais surtout après indemnisation par les compagnies d'assurance privées, la perte nette pour les victimes s'élevait à 655 \$.

Dans les incidents d'introduction par effraction, relativement peu de biens sont directement récupérés par la police. Et, lorsqu'ils le sont, il arrive qu'ils soient conservés par la police afin

Nota: Pour les besoins du présent bulletin, le mot «recouvrement» comprend tous les biens récupérés par la police et remis à la victime, ainsi que les indemnités versées par les compagnies d'assurance.

² Seuls les incidents où il y a eu perte financière ont été utilisés pour déterminer la perte brute moyenne, le recouvrement moyen et la perte nette moyenne. La perte brute moyenne correspond à la moyenne des montants réels signalés et le recouvrement moyen, à la moyenne des pertes récupérées. La perte nette moyenne est la différence entre la perte brute moyenne et le recouvrement moyen.

Tableau 4

Perte financière¹ et recouvrement pour tous les incidents où il y a eu perte

Sept villes

Type d'incident	Perte brute moyenne en \$	Recouvrement moyen en \$	Perte nette moyenne en \$
Les incidents à caractère personnel			
Agression sexuelle	291	25	266
Vol qualifié	576	261	315
Voies de fait ²	261	37	224
Vol de biens personnels	225	65	160
Les incidents contre les biens domestiques			
Introduction par effraction	1 142	487	655
Vol d'un véhicule motorisé	3 512	3 053	459
Vol de biens domestiques	264	120	144
Vandalisme	224	92	132

¹ Dans ce cas, les pertes financières ne comprennent que les coûts dus aux vols ou aux dommages causés aux biens.

² Dans les cas de voies de fait, les pertes établies ne comprennent que les dommages causés aux biens.

de servir de pièces à conviction dans les poursuites, ce qui accentue encore l'impression de perte et entraîne, peut-être, un plus grand sentiment de frustration. Les mesures prises récemment pour accélérer la récupération des biens volés devraient avoir des répercussions positives sur ce que pensent les victimes au sujet du fonctionnement du système de justice pénale. Toutefois, le recouvrement matériel réel n'aidera pas à soulager l'augmentation de la crainte, l'impression de violation de la vie privée et, quelquefois, la tension prolongée associées aux infractions d'introduction par effraction.

Sur un plan tout à fait autre que les pertes dues au vol de véhicules motorisés, l'automobile est la source d'un grand nombre de crimes. Ainsi, plus des trois quarts des actes de vandalisme sont commis contre un véhicule motorisé. Dans la majorité des cas, lorsque le vol de biens personnels ou de biens domestiques était accompagné de dommages, ceux-ci étaient infligés à l'automobile. Dans plus de 70 % des cas où il y a eu dommages, la perte nette moyenne pour la victime était de moins de 100 \$.

Répercussions financières

Manifestement, les coûts financiers du crime sont considérables pour les victimes. Les chiffres bruts peuvent cependant être quelque peu trompeurs et ne pas donner une idée véritable des répercussions sur les victimes. Ces chiffres, en dollars réels, ne traduisent pas la souffrance que la perte financière peut représenter pour la victime. Les répercussions de pertes financières semblables sont ressenties différemment selon le revenu des victimes et leur aptitude à se faire indemniser par une compagnie d'assurance privée ou par d'autres sources. De toute évidence, les répercussions financières de la victimisation sont beaucoup plus importantes pour ceux qui ont des revenus faibles ou fixes. De plus, même lorsqu'il y a indemnisation, la période d'attente constitue souvent une rude épreuve.

Dans la majorité des incidents comportant une perte financière, qu'il s'agisse de vols ou de dommages causés aux biens, il n'y a pas eu de recouvrement. Les biens volés n'ont été rendus à la victime que dans environ 13 % des incidents comportant une perte, et une indemnisation totale ou partielle par une compagnie d'assurance privée n'a été signalée que dans

quelque 19 % de ces incidents. Comme le montre le tableau 5, environ 77 % des victimes de vol qui appartenaient à des groupes à revenus plus faibles, n'étaient pas assurées. La proportion des victimes assurées augmentait considérablement avec le revenu familial et atteignait presque 50 % dans les groupes à revenus plus élevés.

Bien que les groupes à revenus plus élevés aient subi des pertes brutes moyennes plus fortes, les pertes nettes moyennes ne variaient pas de façon significative entre les divers groupes, car les victimes à revenus plus élevés étaient davantage indemnisées par les compagnies d'assurance ou recouvraient plus de biens par l'entremise de la police. Les répercussions étaient beaucoup plus fortes sur les groupes à revenus plus faibles, puisque leurs pertes nettes représentaient une plus grande proportion de leur revenu familial total. De même, dans les incidents comportant des dommages aux biens, le montant net moyen des dommages s'échelonnait entre 167 \$, pour le groupe au plus faible revenu, et 285 \$, pour le groupe au revenu le plus élevé, et l'indemnité moyenne allait de 54 \$ à 162 \$ (tableau 6). En partie parce que les groupes à revenus plus élevés étaient plus susceptibles que les groupes à revenus plus faibles d'être indemnisés par les compagnies d'assurance ou par d'autres sources, les coûts des dommages étaient moins élevés pour eux.

Dans ce contexte, les répercussions financières de la victimisation étaient

également plus graves pour les personnes âgées que pour les autres groupes d'âge. La perte moyenne nette, en dollars, n'était pas plus élevée pour les victimes âgées que pour les victimes des autres groupes d'âge, mais à cause de leurs revenus annuels relativement faibles, le pourcentage de leur revenu que représentait cette perte était deux fois plus élevé (tableau 7). Ce qui peut être une perte insignifiante pour beaucoup représente une perte considérable pour les victimes âgées ainsi que pour toutes les victimes à revenus peu élevés. Selon les données, il faudrait considérer les personnes âgées comme un groupe à part, non seulement parce qu'elles sont plus frêles ou plus vulnérables, mais aussi parce qu'elles ont des revenus plus faibles.

Coûts liés aux souffrances physiques et psychologiques

Les pertes financières ne sont qu'un aspect du coût du crime pour les victimes. En effet, les souffrances psychologiques et physiques qu'éprouvent souvent les victimes et leurs réactions à ces souffrances peuvent modifier tant leur mode de vie que la qualité même de leur vie.

Coûts liés aux souffrances physiques

Environ 1 600 000 incidents de victimisation ont été signalés dans les sept villes étudiées et de ce nombre, moins

Tableau 5

Perte financière et recouvrement pour tous les incidents où il y a eu perte, selon le revenu du ménage

Sept villes

Revenu annuel du ménage	Nombre estimatif des incidents	Perte brute moyenne en \$	Recouvrement moyen en \$		Perte nette moyenne en \$	% des incidents où il y avait une assurance contre le vol
			Police	Assurance		
Moins de 9 000 \$	78 800	466	60	129	277	23
9 000 \$ à 14 999 \$	94 300	395	60	94	235	33
15 000 \$ à 19 999 \$	106 100	457	74	158	225	40
20 000 \$ à 24 999 \$	117 200	561	119	168	272	42
25 000 \$ à 29 999 \$	83 200	535	177	181	236	47
30 000 \$ à 39 999 \$	108 800	595	116	169	308	49
40 000 \$ et plus	145 300	635	124	274	236	50

Tableau 6

Perte financière et recouvrement pour tous les incidents où il y a eu des dommages aux biens, selon le revenu du ménage

Sept villes

Revenu annuel du ménage	Nombre estimatif des incidents	Dommages bruts moyens en \$	Recouvrement moyen en \$	Dommages nets moyens en \$	% des incidents où il y a eu dédommagement
Moins de 9 000 \$	26 800	167	54	112	24
9 000 \$ à 14 999 \$	38 000	220	78	141	21
15 000 \$ à 19 999 \$	46 300	179	75	104	24
20 000 \$ à 24 999 \$	49 200	204	79	125	24
25 000 \$ à 29 999 \$	38 200	203	84	119	27
30 000 \$ à 39 999 \$	47 200	172	89	82	28
40 000 \$ et plus	58 000	285	162	121	33

de 350 000 actes, soit 404 000 victimes, ont donné lieu à un contact personnel avec l'infracteur. Néanmoins, ces contacts ont eu pour résultats 50 500 nuits d'hospitalisation et 405 700 journées de travail perdues en raison d'une quelconque incapacité. Environ 54 % des victimes des voies de fait, des vols qualifiés ou des agressions sexuelles ont réellement subi une agression physique; 27 % d'entre elles (soit 110 500 personnes) ont été blessées et 8 % (soit 34 000 personnes) ont dû recevoir des soins médicaux ou dentaires (tableau 8). Les blessures graves étaient relativement rares, mais une fois encore, les coûts de la victimisation sont beaucoup plus lourds pour cer-

tains que pour d'autres, par exemple pour les personnes qui n'ont qu'une assurance médicale de base et, bien sûr, pour celles qui sont frères et vulnérables.

Les victimes âgées étaient-elles plus susceptibles d'être blessées? Les résultats du sondage révèlent que ce n'est pas le cas. Un peu moins de personnes âgées que de personnes plus jeunes qui ont été victimes de crimes violents contre la personne ont été blessées. Cependant, parmi les victimes qui ont signalé une blessure, les personnes âgées de 65 ans et plus étaient davantage susceptibles de nécessiter des soins médicaux ou dentaires (les nombres sont toutefois trop faibles pour

que l'on puisse tirer des conclusions fermes).

Nous savons que les victimes de certaines infractions sont plus susceptibles que d'autres d'être gravement blessées. Les victimes d'agression sexuelle, en particulier, risquent davantage d'être blessées et de nécessiter des soins médicaux.

Coûts liés aux souffrances psychologiques

Les chercheurs n'ont que récemment commencé à recueillir des données sur les dommages d'ordre émotif liés aux victimisations. Nous savons cependant que la crainte qu'entraînent certaines victimisations peut devenir paralysante et pousser les victimes à se replier sur elles-mêmes, les coupant ainsi de tout appui social au moment où elles en ont le plus besoin. Certains types d'infractions - agressions sexuelles, sévices infligés aux enfants, voies de fait sur le conjoint et autres formes de violence domestique - peuvent avoir des répercussions débilantes non seulement sur les victimes, mais aussi sur leur famille, et non seulement à court terme, mais encore longtemps après que l'infracteur en a terminé avec le système de justice pénale. En plus, la souffrance morale des victimes peut être aggravée par les contacts qu'elles ont avec le système de justice pénale.

Environ un quart des victimes ont déclaré que les personnes contre qui a été perpétré un acte criminel du type de celui dont elles ont été victimes devraient avoir accès à des services de counselling. Cela inclut les victimes de crimes contre les biens et d'autres infractions généralement jugées moins graves.

D'après divers sondages locaux menés par le ministre du Solliciteur général et par le ministre de la Justice afin de déterminer les besoins des victimes, les victimes de crimes contre les biens ont souvent des réactions auparavant attribuées uniquement aux victimes de crimes violents. Ces sondages locaux confirment que les victimes ayant fait l'objet de crimes contre leurs biens ou contre leur personne ont un besoin immédiat de parler de l'incident à quelqu'un qui les écoute avec sympathie. Ces sondages ont également mis au jour le besoin des victimes d'être rassurées concernant leur sécurité personnelle. Les victimes de crimes contre la personne et, dans une moins

Tableau 7

Pourcentage du revenu du ménage que représente la perte, pour tous les incidents, selon le groupe d'âge de la victime

Sept villes

Groupe d'âge	Revenu du ménage moyen	Perte brute moyenne en \$	% du revenu	Recouvrement moyen en \$	% du revenu	Perte nette moyenne en \$	% du revenu
16 et 17 ans	27 200	168	0,6	62	0,2	106	0,4
18 à 20 ans	25 000	178	0,7	97	0,4	81	0,3
21 à 24 ans	23 400	261	1,1	120	0,5	141	0,6
25 à 29 ans	25 900	359	1,4	191	0,7	168	0,6
30 à 39 ans	28 600	394	1,4	182	0,6	212	0,7
40 à 49 ans	29 800	419	1,4	228	0,8	191	0,6
50 à 59 ans	27 000	435	1,6	217	0,8	218	0,8
60 à 64 ans	21 100	285	1,4	136	0,6	149	0,7
65 ans et plus	12 600	320	2,5	143	1,1	177	1,4

Tableau 8

Nature et répercussions des crimes violents contre la personne

Sept villes

	Nombre estimatif	Pourcentage de toutes les victimes
Nombre de victimes	404 000	100
Menacées seulement	183 800	46
Agressées physiquement	220 200	54
Blessées	110 500	27
Ayant reçu des soins pour des blessures	34 000	8
Ayant reçu des soins hospitaliers	24 200	6
Hospitalisation d'un soir ou plus	3 300	1

Les victimes pouvaient figurer dans plus d'une catégorie.

dre mesure, de crimes contre les biens ont en effet déclaré qu'elles auraient été moins craintives et moins tendues immédiatement après le crime si quelqu'un était resté près d'elles pendant quelques jours.

La victimisation secondaire

Un grand nombre de victimes ont des ennuis ou des problèmes au moment de prendre les dispositions nécessaires pour comparaître devant le tribunal, et nombreuses sont celles qui subissent également des pertes importantes non compensées par les faibles indemnités de comparution. Les dispositions familiales complexes prises par la victime afin de comparaître ou de témoigner peuvent être perturbées à la dernière minute, lorsque les échéanciers judiciaires sont modifiés sans avertissement. Au cours du SCVMU, 17 % des victimes qui ont dû comparaître devant les tribunaux ont dit avoir eu de la difficulté à prendre des dispositions afin de pouvoir être présentes. Plus de 20 % ont déclaré que la date fixée par le tribunal ne leur convenait pas ou que les annulations ou les reports ont rendu les choses plus difficiles.

Certains des besoins matériels et psychologiques des victimes découlent donc des contacts qu'elles ont avec le système de justice pénale. Bien que les victimes se soient généralement dites très satisfaites de la façon dont la police s'est occupée de leur cas, environ 30 % étaient insatisfaites de la façon dont la police les avait tenues au courant des progrès de leur affaire. En général, les résidents des sept villes ont exprimé le désir d'être mieux renseignés sur la prévention du crime, et les victimes le désir d'obtenir des renseignements précis sur leur propre cas.

Selon les sondages locaux sur les besoins des victimes, un grand nombre de victimes de crimes contre les biens ont un besoin immédiat de conseils pratiques sur les recours dont elles disposent, sur la marche à suivre pour présenter une demande d'indemnisation et une réclamation d'assurance, sur la façon de signaler le vol de cartes de crédits et de pièces d'identité et sur la façon de remplacer ces documents importants. Elles ont aussi exprimé le désir d'obtenir des renseignements sur la façon de prévenir de nouvelles pertes.

Conclusions

Ces données sont la première illustration systématique et empirique de ce que les personnes travaillant au sein du système de justice pénale ont commencé à comprendre, ne serait-ce qu'intuitivement: le système de justice pénale doit répondre aux besoins des victimes.

Bien que relativement peu d'incidents relevés par ce sondage infligent des pertes considérables, qu'il s'agisse de vols ou de dommages, et qu'un nombre encore moindre entraîne des blessures graves, il est évident que le coût du crime est plus important pour certaines victimes que pour d'autres, et que, pour quelques-unes, le fardeau est exceptionnellement lourd.

À l'heure actuelle, on cherche au sein du système de justice pénale des processus et procédures qui reconnaîtraient les besoins des victimes. Il existe maintenant de nombreux programmes offrant aux victimes protection et appui, et nul doute que leur nombre et leur efficacité augmenteront au fur et à mesure que nous serons mieux informés des répercussions des différents types de crimes sur les diverses catégories de victimes.

Annexe 1

À propos du sondage sur la victimisation

Au début de 1982, le ministère du Solliciteur général, avec l'aide de Statistique Canada, a effectué un sondage sur la victimisation dans sept grands centres urbains: la région métropolitaine de Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Halifax-Dartmouth et St.-John's. On a demandé à 61 000 résidents de ces villes, âgés de 16 ans et plus qui formaient un échantillon aléatoire, comment ils percevaient la criminalité et le système de justice pénale, s'ils avaient été touchés personnellement par certains crimes et quelles répercussions les actes criminels ont eues sur eux.

En raison de la faible fréquence, au cours d'une année donnée, de certains types d'actes criminels, on a besoin de très grands échantillons afin de pouvoir «saisir» un nombre suffisant de cas qui soient statistiquement représentatifs de tous les cas réels dans la collectivité à

l'étude. La taille des échantillons allait de 6 910 personnes dans une ville à 9 563 dans une autre, et plus de 61 000 entrevues par téléphone ont été menées par les représentants de Statistique Canada. On a eu recours à des entrevues téléphoniques parce que les coûts d'un sondage aussi étendu auraient été prohibitifs si l'on avait appliqué les méthodes d'entrevue directe. Des prétests effectués avec soin à Edmonton, Hamilton et dans la région métropolitaine de Vancouver ont montré qu'il était possible d'obtenir des données fiables au moyen d'entrevues téléphoniques.

Afin de maximiser la fiabilité des souvenirs évoqués, on a demandé aux répondants de ne faire état que des incidents qui s'étaient produits entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1981. D'après les résultats de ces entrevues, des estimations statistiques ont été

établies pour l'ensemble des résidents âgés d'au moins 16 ans dans les sept villes. Ce sont ces estimations qui sont citées tout au long du présent bulletin.

Les sondages sur la victimisation fournissent des renseignements concernant non pas toutes les catégories de crimes, mais la plupart de celles qui préoccupent le plus le grand public. Certains crimes, comme le meurtre ou l'enlèvement, ne peuvent être exposés au moyen de techniques de sondage et se trouvent donc exclus. On a aussi exclu de ce sondage les crimes «sans victime» et les infractions contre les établissements commerciaux.

Les huit catégories de crimes visées par le présent sondage sont: l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules motorisés, le vol de biens domestiques, le vol de biens personnels et le vandalisme.

Annexe 2

Définitions et limitations

Les huit catégories de crimes visées par le présent sondage sont: l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules motorisés, le vol de biens domestiques, le vol de biens personnels et le vandalisme. Ces infractions sont classées par ordre de gravité.

1. L'agression sexuelle comprend le viol, la tentative de viol, l'attentat à la pudeur et la tentative d'attentat à la pudeur, et est considérée comme l'infraction la plus grave.
2. Le vol qualifié survient lorsque l'infracteur prend quelque chose, muni d'une arme, ou lorsqu'il y a, en même temps, menace ou agression. On tient pour acquis que la présence d'une arme implique une menace. Cette catégorie d'infraction comprend également les tentatives de vol qualifié.
3. Les voies de fait impliquent la présence d'une arme ou encore une

agression ou une menace. Ces incidents peuvent aller des menaces verbales formulées face à face aux agressions causant des blessures graves.

4. Une introduction par effraction se produit lorsque quelqu'un entre dans un logement sans en avoir le droit. "Sans en avoir le droit" établit une distinction, par exemple, entre quelqu'un qui travaille dans un logement avec la permission du propriétaire et y vole quelque chose, et quelqu'un qui pénètre illégalement dans le logement afin d'y prendre des biens. Dans ce dernier cas, il s'agirait d'une introduction par effraction, tout comme une tentative d'introduction dans un logement s'il y a des signes de recours à la force ou si l'on sait comment la personne a tenté d'y pénétrer.
5. Le vol de véhicules motorisés comprend le vol ou la tentative de vol

d'une voiture, d'un camion, d'une fourgonnette, d'une motocyclette ou d'un autre véhicule motorisé.

6. Le vol ou la tentative de vol de biens domestiques.
7. Le vol ou la tentative de vol d'argent ou d'autres biens personnels (qui ne sont pas des biens domestiques).
8. Il y a vandalisme lorsque des biens sont endommagés sans être volés.

Les incidents où il y a perpétration de plusieurs actes criminels différents ne figurent au tableau qu'une seule fois, suivant l'infraction la plus grave. Ainsi, s'il y a eu simultanément agression sexuelle, vol d'argent et vandalisme, l'incident sera classé dans ces tableaux comme une agression sexuelle. Un incident serait classé comme un acte de vandalisme (soit l'infraction la moins grave selon l'ordre de priorité) seulement si aucun crime estimé plus grave n'a été commis en même temps.

Le Bulletin **Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain** est publié par le Groupe de la recherche et de la statistique et le Groupe des communications, Direction des programmes, Secrétariat du Ministère, avec l'autorisation de l'hon. Perrin Beatty, C.P., député, Solliciteur général du Canada. On peut l'obtenir gratuitement du Groupe des communications, Direction des programmes, Solliciteur général Canada, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P8.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

N° de cat. JS42-18/5-1985

ISBN 0-662-52811-5